

COMMISSION PERMANENTE

séance du 29 août 2005

CP 05/08-03

RESERVATION DE TRESORERIE

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION CONCLUE AVEC LE CREDIT AGRICOLE

Rapport de M. le Président :

Le Département dispose depuis 1990 d'une ouverture de crédit auprès du groupe Crédit Agricole.

Pour la reconduction de cette convention, le Crédit Agricole propose au Département la signature d'un contrat dont les conditions sont les suivantes :

- Montant de l'ouverture : cinq millions d'euros (5 000 000 €),
- Taux d'intérêt égal au taux EONIA majoré d'une marge de 0,03 %,
- Commission de réservation : 0,02 % soit 1 000 €
- Remboursement mensuel des intérêts,
- Durée du contrat : un an à compter de la date de signature du contrat.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et m'autoriser à signer la nouvelle convention à intervenir avec le Crédit Agricole.

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 29 août 2005

CP 05/08-03

**RESERVATION DE TRESORERIE
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION CONCLUE
AVEC LE CREDIT AGRICOLE**

**DECISION de la
COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant
délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve la reconduction de la convention à intervenir avec le Crédit Agricole, selon les conditions suivantes :
 - Montant de l'ouverture : **5 000 000 €**;
 - Taux d'intérêt égal au taux EONIA majoré d'une marge de 0,03 % ;
 - Commission de réservation : 0,02 % soit 1 000 €;
 - Remboursement mensuel des intérêts ;
 - Durée du contrat : un an à compter de la date de signature du contrat ;
- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention au nom du département.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,